

**L'UNION EUROPÉENNE ET LA CONSTRUCTION DU
PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU TCHAD DE 1996 À 2024 :
ENTRE OBSERVATIONS ÉLECTORALES ET INFLUENCES
POLITIQUES**

Gokam DJIMINGUEM, [Email.djiminguem@gmail.com](mailto>Email.djiminguem@gmail.com), Université de Yaoundé 1,
Cameroon

Zakaria BEINE, E-mail: beine_zakaria@yahoo.fr, Université de N'Djamena, Tchad

Résumé

Le Tchad, pays d'Afrique centrale dont l'histoire politique est particulièrement émaillée de crises, de violence et de multiples coups d'État, a accédé à l'indépendance le 11 août 1960. L'accès à la souveraineté a ouvert la voie à une vie politique embryonnaire et fragile. L'assassinat du premier président de la République, François Tombalbaye, par les militaires, a permis d'accroître le droit de contestation du pouvoir des élus qui se sont succédés. Le vent de la démocratie des années 1990 a favorisé la mise en place du multipartisme dans les gouvernances en Afrique. Au Tchad, le régime autoritaire de Hissene Habré à Idriss Deby en 1990 a permis l'instauration d'un nouveau régime qui se voulait démocratique, faisant naître une lueur d'espoir aux politiciens tchadiens. Malheureusement, après la conférence de 1993, beaucoup de leaders politiques ont été confrontés au problème de la transparence et à la crédibilité des différentes élections organisées. D'un côté, une constante contestation des résultats s'affichait, et de l'autre côté, des manifestations, le boycott des scrutins et les luttes armées des politico-militaires ont interpellé les autorités en place ainsi que certains partenaires. Cela a rendu nécessaire la recherche d'une solution pour redynamiser la confiance dans la sphère politique. C'est dans ce contexte l'Union européenne (UE) s'est intéressée à de nouvelles pistes de solution, en favorisant un dialogue inter-tchadien. Dans quelle mesure l'intervention de l'Union Européenne a-t-elle eu un impact sur la sphère politique tchadienne ? Cette étude fait une brève analyse sur les périodes sombres de la vie politique tchadienne, dégage les incohérences décriées dans l'organisation des élections et retrace le rôle majeur que l'UE joue dans l'unité des Tchadiens et dans le renforcement du processus démocratique. Pour ce faire, ce travail adopte une approche analytique en se basant sur l'exploitation des sources documentaires et orales en vue d'appréhender l'essence de l'implication de cette institution dans la résolution des crises électorales au Tchad.

Mots clés : *Élection, crise politique, implication, processus démocratique, Union Européenne, Tchad*

THE EUROPEAN UNION AND THE CONSTRUCTION OF THE DEMOCRATIC PROCESS IN CHAD FROM 1996 TO 2024: BETWEEN ELECTORAL OBSERVATIONS AND POLITICAL INFLUENCES

Abstract

Chad, a Central African country with a political history peppered with crises, violence and multiple coups d'état, gained independence on 11 August 1960. The accession to sovereignty paved the way for an embryonic and fragile political life. The assassination of the first President of the Republic, François Tombalbaye, by the military increased the right to challenge the power of successive elected representatives. The winds of democracy in the 1990s encouraged the establishment of a multi-party system of government in Africa. In Chad, the authoritarian rule of Hissène Habré by Idriss Déby in 1990 led to the establishment of a new regime that was intended to be democratic, giving Chadian politicians a glimmer of hope. Unfortunately, after the 1993 conference, many political leaders were faced with the problem of the transparency and credibility of the various elections organized. On the one hand, the results were constantly contested, and on the other, demonstrations, boycotts of the polls and armed struggles by the politico-military challenged the authorities in place as well as certain partners. This made it necessary to find a solution to restore confidence in the political sphere. It is against this backdrop that the European Union (EU) has turned its attention to new avenues for finding a solution, by promoting inter-Chadian dialogue. To what extent has the European Union's intervention had an impact on Chadian politics? This study provides a brief analysis of the dark periods in Chadian political life, highlights the inconsistencies that have been decried in the organization of elections, and traces the major role that the EU has played in uniting Chadians and strengthening the democratic process. To this end, this study adopts an analytical approach based on the use of documentary and oral sources in order to understand the essence of the EU's involvement in the resolution of electoral crises in Chad.

Key words: *election, political crisis, involvement, democratic process, European Union, Chad*

Introduction

Proclamé République le 28 novembre 1958 et indépendant le 11 août 1960 (Lanne, 1992, p. 452), le Tchad est une ancienne colonie de la France dont la vie politique a connu beaucoup de soubresauts de la Seconde guerre mondiale jusqu'en 1989. Cette atmosphère dite instable contribue à la fragilisation du corpus politique qui n'est pas encore expérimenté dans ce domaine. Ainsi, la Conférence de Baule de 1989 vient ouvrir le boulevard à l'expression plurielle et

aux libertés fondamentales et précipite le départ des régimes politiques dictatoriaux africains. C'est ainsi que l'exécutif tchadien a connu un changement, l'Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution (UNIR), s'efface et laisse la place au Mouvement Patriotique du Salut (MPS) le 1^{er} décembre 1990 (RFI Afrique, 2020) donnant à cet effet de l'espérance aux citoyens tchadiens qui aspirent à la liberté et à la démocratie. Après trois (03) années de tergiversations et de tractations, le Tchad parvient à organiser une toute première Conférence Nationale Souveraine (CNS) en 1993 (Buijtenhuijs, 1993, p. 105-107). Celle-ci paraissait salutaire en ce sens qu'elle vient résoudre certains problèmes politiques et jette les véritables bases d'une démocratie. À l'issue de ces assises, le Tchad va organiser les toutes premières élections présidentielles pluralistes en 1996. Après cette date, d'autres élections présidentielles ont été également organisées selon les circonstances diverses et variées. Les diverses agitations et les manifestations consécutives à la contestation des résultats des élections présidentielles par les partis politiques de l'opposition sont souvent liées à la non transparence et la manipulation des résultats dans la tenue des scrutins. Voyant l'ampleur de l'impact de ces désaccords qui influent négativement sur le peuple et les institutions de l'Etat, il s'est avéré indispensable de se pencher sur cette question afin de comprendre les raisons de cet état de fait.

C'est pourquoi, il est indispensable pour nous d'apporter des éclaircissements sur les bases de la politique tchadienne, d'expliquer les raisons de l'avènement des crises électorales et par la suite expliquer puis analyser l'implication de l'Union européenne dans la gestion des crises.

I- La situation politique tchadienne après l'indépendance

La vie politique tchadienne commence après la création du premier regroupement des partis politiques à la conférence de Brazzaville en 1944 avec le parti Union Démocratique Tchadien (UDT) et qui, plus tard, va se transformer en Parti Progressiste Tchadien (PPT)¹ en février 1947 (Jeunes Tchad, 2025). Celui-ci représente la première formation politique africaine du pays, liée au Rassemblement Démocratique -URD). (Archive nationale Tchad : partis disparus).

Alors, après l'accession à la souveraineté internationale et la mise en place de la nouvelle administration, la situation politique du pays ne semble pas stable. S'inscrivant dans une logique d'avoir le contrôle total du pays, François Tombalbaye², va adopter une posture visant à neutraliser les opposants en

¹ C'est la première formation politique Tchadienne fondée en février 1947 par Gabriel Lisette.

² François Tombalbaye.

passant par l'élimination politique sinon physique de certains leaders politiques³. Face à cette attitude peu orthodoxe du président, surgit la résistance de certains hommes politiques et groupes de manifestants qui étaient fortement réprimés le 16 septembre 1963⁴.

Quelques années après sa prise de fonction, Tombalbaye durcit sa politique et l'armée est amenée à jouer un rôle politique. L'adoption du parti unique et les répressions des manifestants qui s'y opposent en 1963 font pour la première fois de l'armée un « outil de répression contre le pluralisme politique » (Haggar, 2007, pp. 422-428). Un an plus tard, après le départ des militaires français des régions du Borkou, de l'Ennedi et du Tibesti, restées sous administration française jusqu'en 1964, l'armée tchadienne est envoyée au nord du pays, où elle est rapidement perçue comme « une armée d'occupation » par les populations. Alors que les coups d'Etat militaires se succèdent à un rythme effréné sur le continent pendant la décennie qui suit les indépendances, Tombalbaye, qui craint d'être déposé par ses militaires, décide en 1967 de créer la compagnie tchadienne de sécurité (CTS). Formée par Israël, elle est alors décrite comme « une armée dans l'armée » ou « une police politique » dont les missions principales consistent non seulement à protéger le régime et assurer le maintien de l'ordre, mais aussi à surveiller les activités des officiers de l'armée.

En effet, la surveillance des officiers a perduré depuis et s'est même accentuée au cours des dernières années (Haggar, 2007, 422-428). Au milieu des années 1960, les révoltes paysannes au centre⁵ puis à l'est du pays en réaction à l'augmentation de l'impôt et aux comportements parfois brutaux des agents de l'État, essentiellement sudistes, sont sévèrement réprimées par l'armée. C'est dans ce contexte qu'en 1966, des intellectuels musulmans tchadiens décident de fonder le Front de libération nationale du Tchad (FROLINAT) à Nyala, au Soudan voisin, afin de structurer ces résistances locales autour d'un projet plus large de lutte contre la domination du sud (Azevedo, 1998, p. 151).

A la fin des années 1960, cette rébellion, qui a pris racine au centre et à l'est du pays, gagne du terrain et s'implante au nord avant de prendre pied plus tard à l'ouest, non loin du lac Tchad. Chaque territoire se dote de forces armées qui agissent de manière autonome et l'armée régulière devient progressivement une force, parmi d'autres (International Crisis Group, 2021, Rapport Afrique n°298, p.3). Le Parti Progressiste Tchadien (P.P.T) est remplacé par le Mouvement national pour la révolution culturelle et sociale (M.N.R.C.S). Celui-

³ Il contraint à l'exil son principal rival, Gabriel Lisette, et interdit l'existence de tous les partis politiques de fonctionner le 19 janvier 1962, excepté le P.P.T.

⁴ La répression policière fit une trentaine de morts à Fort Lamy.

⁵ La révolte de Mangalmé se présente comme étant le refus de la population autochtone de payer l'impôt recommandé par l'État. Cette attitude amène les autorités à user par tous les moyens pour contrecarrer les récidives. Cependant, la répression fut sanglante par des forces de l'ordre de l'époque.

ci n'était pas bénéfique aux Français et à beaucoup de Tchadiens. Ce mouvement contraignait tous les citoyens à se faire initier au *Yondo*.⁶ Les arrestations des leaders politiques ainsi que les officiers de l'armée se multipliaient. Par conséquent, le Conseil supérieur militaire (C.S.P) dirigé par le général Malloum va renverser le pouvoir de Tombalbaye en avril 1975 (Azevedo, 1998, p. 151).

Après ce coup d'Etat, le pays va sombrer dans la violence totale et systémique. Ainsi, à partir de 1979, le pays sera divisé en nord dirigé par le Frolinat tandis que le sud est sous l'égide de Kamougué. Des pourparlers sont engagés à Kano et Lagos au Nigeria en 1979 mais ils ne vont pas maintenir le pays assez longtemps dans la paix. A cet effet, le général Malloum va s'exiler et un Gouvernement d'union nationale de transition (GUNT) va être dirigé par Lol Mahamat Choua. Mais le GUNT qui, divisé et faible au retrait des troupes libyennes ne va pas résister face aux F.A.N soutenus par les Français le 07 juin 1982 (Haggar, 2007, pp. 422-428). Devenu président de la République, Hissene Habré adopte une politique d'ouverture avec les personnalités de différents horizons. Celui-ci crée les Forces Armées Nationale Tchadienne (FANT) qui réunies les ex rebelles de F.A.N et les anciens militaires des forces régulières. Ce parti instaure un système de répression terrible coordonné par un redoutable service de renseignements connu sous le nom de la Direction de la documentation et de la sécurité (DDS).

Cependant, François Mitterrand avait insisté sur l'importance de la démocratisation de l'Afrique au sommet de La Baule mais Habré a tenu tête au président français. Cette attitude va fragiliser le soutien de la France à ses côtés à une période où il entre en dissidence envers son conseiller de défense et de la sécurité, le colonel Idriss Déby en 1989. Ce dernier, repart en rébellion et renverse le président Hissene Habré le 1^{er} décembre 1990 puis prend la direction du pouvoir.

II-La mise en place du cadre démocratique

En fait, l'accession au pouvoir des différents chefs d'Etats n'était pas légale. Deux ans avant son l'indépendance, le Tchad avait connu quatre (4) chefs de gouvernement notamment de 1958 à 1960 (Magnant, 2008, p.77). Ceux-ci sont représentés sous les noms de : Gabriel Lisette, Sahoulba Gontchomé, Ahmed Koulamallah et François Tombalbaye. François Tombalbaye a eu la chance de conduire le Tchad à l'indépendance le 11 août 1960, date à laquelle, il est élu Président de la République et demeure pendant quinze ans. Après le coup de force qui l'a délogé du pouvoir le 13 avril 1975 (Azevedo, 1998, p. 151), ce

⁶ C'est une pratique culturelle et cultuelle qui s'est adossée sur la pratique politique et a inspiré la révolution culturelle appelée « tchaditude »

fut des gouvernements de transition qui se sont succédé jusqu'à la prise du pouvoir par Hissein Habré en 1982.

1- L'avènement du processus démocratique

En effet, l'arrivée de Idriss Déby au pouvoir constituait une lueur d'espoir pour les Tchadiens qui croupissaient depuis quelques années sous le poids de la dictature de Hissein Habré. Beaucoup de citoyens vivaient dans la terreur à cause des tortures et arrestations arbitraires. Cette atmosphère d'insécurité qui planait sur la population, provoquait un mécontentement aussi au rang des militaires. C'est pourquoi, en entrant à N'Djamena, Déby lui-même disait dans son premier discours à la nation : « je ne vous apporte ni or, ni argent mais la liberté », fin de citation (Masra et Béral, 2008, pp. 77-78).

Ainsi, fut ouverte la voie à la démocratie le 1^{er} décembre 1990 au Tchad. Dans cette posture, la vie politique tchadienne commence à prendre une nouvelle tournure lorsque le nouveau président accorde aux Tchadiens la possibilité de créer des partis politiques pour participer massivement aux élections présidentielles qui vont avoir lieu en 1996. La réorganisation du cadre politique Tchadien consécutive à l'avènement de la démocratie, amène les acteurs politiques et les citoyens Tchadiens à comprendre le droit électoral avec le foisonnement des lois électorales et les instances chargées d'organiser, d'assurer la transparence et la crédibilité électorale (Moukhtar, 2020, p.13). Il paraît donc nécessaire que les élections soient organisées selon les normes démocratiques acceptées par les parties impliquées et la communauté internationale. Alors, il est alors devenu obligatoire pour les constituants et les législateurs de jeter les bases de la protection du scrutin (Rousseau, 2008, p.32).

Celles-ci, doivent aller dans le sens de suivi pour l'application des règles de la compétition électorale, les modes de règlement des problèmes issus des élections (Ghevontain, 2011, p.159-168). Le terme élection désigne un processus au cours duquel des individus, appelés électeurs, choisissent par un vote une ou plusieurs personnes pour occuper une fonction ou une charge publique, politique ou parfois sociale. Ainsi, Le vote est l'action unique qui détermine le choix et l'accès d'une ou plusieurs personnes à une fonction, un mandat ou une dignité (ANGE, 2024). En outre, les étapes historiques de la généralisation du droit de vote sont un des marqueurs traditionnels de l'accession à la démocratie. Si la Grande-Bretagne a été la première des grandes nations à posséder une assemblée élue, c'est en France que le suffrage universel (masculin jusqu'à 1945) a été instauré pour la première fois en 1848, après soixante années de suffrage censitaire et/ou restreint selon les formules les plus diverses (Dortier, 2013, p. 112). L'analyse des comportements électoraux qui, est souvent axée sur l'objectif des électeurs a longtemps été l'un des piliers de la science politique en France, avec notamment les travaux d'André Siegfried (Tableau politique de la France

de l'Ouest, 1913) qui donne naissance à la sociologie électorale (Ibid., 2013, p.112).

Par ailleurs, selon, l'Organisation des nations unies (ONU), la démocratie est un idéal universellement reconnu et un objectif fondamental des Nations unies. Elle repose sur la libre volonté des peuples de déterminer leurs système politiques, économiques, sociaux et culturels, et sur leur pleine participation à tous les aspects de leur vie (ONU : Démocratie et ONU). Abraham Lincoln quant à lui, définit la démocratie comme : « Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » (Bernard, 2009).

En effet, le concept démocratie dispose des valeurs telles que les libertés d'opinion, les libertés fondamentales, les libertés d'association ainsi les droits fondamentaux (Moukhtar, 2020, p.10 Ibid.). Pour amorcer la réflexion sur ce concept, il convient de retenir que la démocratie conduit à la mise en place des lois organiques. Les lois organiques relatives aux élections au Tchad, sont des actes juridiques ayant pour objet d'encadrer et d'orienter le processus électoral jusqu'à son terme. Ces lois organiques seront examinées par l'Assemblée nationale et adoptées par cette dernière puis promulguées par un décret pris par le Chef de L'État. Plusieurs lois organiques sont établies pour les élections, parmi lesquelles : la loi n° 0045 / PR / du 14 décembre 1994 (CEFOD), Charte des partis politiques, Tchad. (<http://aceproject.org/ero-en/regions/africa/TD/tchad-loi-no-45-pr-du-14-decembre-portant-charte/view?utm>) portant charte des Partis Politiques ; la Constitution de la République du Tchad de 1996 (Université de Perpignan, 1996) ; la loi n° 003 / PR / 2009 portant Code Electoral (2009) ; la loi n° 0020 / PR / 2009 portant statut de l'opposition politique au Tchad (World Bank Library : Chad Electoral Code 2009) ; la loi n°0030 / PR / 2013 (Journal officiel du Tchad, spécial édition du 2013 pour la loi 13/012), portant recadrage de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). A cet effet, les Tchadiens vont tenir une Conférence nationale souveraine⁷ en 1993 et favoriser Idriss Déby à être réélu comme président au suffrage universel organisé au Tchad en 1996.

2- Nouvelles dispositions de la démocratie à la tchadienne

La mise en place des nouvelles structures électorales et des statistiques au ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation est une innovation qui vient soutenir la volonté des Tchadiens de vouloir évoluer selon les normes de la démocratie. Cette institution est un service technique disposant d'un cahier de charges dans lequel figurent ses missions et attributions. Malheureusement, les arrangements politiques et les réalités pratiques ont enlevé

⁷ Conférence tenue du 15 janvier au 07 avril 1993 à N'Djamena. Elle a vu la participation des anciens ennemis qui avaient jeté leurs armes symboliquement au feu et de l'ex-chef de guerre Goukouni Oueddeï qui était exilé en Algérie.

de ce service l'essentiel de ses attributions pour le transférer à un nouvel organe appelé Bureau Permanent des Elections (BPE) (Moukhtar, 2020, p. 15).

Le Bureau Permanent des Elections (BPE) est une structure administrative et technique permanente qui assiste la commission électorale nationale indépendante (CENI) dans toutes les opérations liées au processus électoral relevant de son domaine de compétence. Ce dernier, assure le secrétariat de la CENI pendant les périodes électorales. Conformément à l'article 29 du Code Electoral, le BPE tient un fichier général des électeurs. Chaque année un décret pris en Conseil des ministres fixe les dates d'ouverture et de clôture de la période de révision des listes électorales. En fait, il organise aussi la révision des listes électorales. Il peut se faire assister par les services techniques de l'administration qu'il sollicite. À Chaque scrutin, le bureau permanent des élections (BPE) produit la liste électorale dudit scrutin, après vérification par la CENI. En cas d'inscription ou de radiation d'un électeur sur la liste électorale, les décisions du bureau sont jointes à la liste électorale qui est transmise à la CENI (*Ibid.*, 2020, p. 16). Quant à la CENI, elle a pour mission la préparation, l'organisation et la gestion des élections au Tchad. Cependant, pour réussir cette lourde responsabilité, la CENI s'appuie techniquement sur d'autres institutions notamment, le Bureau Permanent des Elections (BPE), les Communes, le Service des Elections et des Statistiques du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Elle est également soutenue par ses démembrements qui sont installés sur l'ensemble du territoire et dans quelques représentations diplomatiques du Tchad à l'étranger (Ramel J-L., 1993, 2015 : manuscrit inédit).

De ce fait, il s'avère indispensable de rappeler que les élections de manière générale en Afrique et en particulier au Tchad sont entachées d'irrégularité et de controverses. Ces problèmes convoquent l'intervention des partenaires étrangers qui jouent parfois un rôle de médiateur, soit d'observateur. La présence de ces derniers permet de crédibiliser les activités et de faciliter la gestion des élections. Le cas du Tchad est basé sur le cadre juridique permettant aux organisations internationales de participer ou d'intervenir dans le processus électoral tchadien. Ces textes débutent avec le pacte relatif aux droits civils et politiques (1966), la Conventions sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW) (1979) et la charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1981), (Moukhtar, 2020, p. 47). C'est pourquoi, on constate aujourd'hui la présence de plusieurs partenaires lors des élections présidentielles, législatives et communales au Tchad.

III- La contribution de l'Union européenne dans les élections

La Conférence Nationale Souveraine (CNS) de 1993 a frayé le chemin d'un véritable processus électoral qui s'est déclenché au Tchad avec la mise sur pied de plusieurs organes. Au premier rang se trouve la Commission Nationale

de Recensement Électorale (CNRE) et au second, la CENI (*Ibid.*, 2020, p. 17). La CENI est un organe technique paritaire qui regroupe, la majorité et l'opposition. Elle a pour mission principale de préparer, organiser et de gérer les élections conformément aux textes réglementaires en vigueur.

En effet, les différentes élections présidentielles se sont tenues en 1996 (Buijtenhuijs R., 1996 pp. 130-135) ; 2001 (LDH : Rapport-annuel-élections présidentielles au Tchad : indignation, 2002) ; 2006 (TNH : News and Press Release, 2006) ; 2011(RFI, 2011) ; 2016 et 2021 (Akinwotu Emmanuel, 2021). Mais, les résultats de celles-ci ne sont pas toujours approuvés par les partis de l'opposition démocratique. Il convient de souligner que celle de 2021 n'a pas également reçu un écho favorable. Cet écart de langage qui oppose les deux parties repose sur le problème de transparence dans le déroulement des scrutins jusqu'à la proclamation des résultats. C'est ainsi que ces élections sont dans la plupart de temps contestées voire boycottées. Au regard des multiples réactions négatives de l'opposition qui contribuent à alimenter des tensions sociales, l'État a trouvé utile d'engager des pourparlers avec les partis de l'opposition, malheureusement les diverses tentatives de remise à niveau se soldent toujours par des échecs. L'Union européenne s'est décidée d'engager un dialogue inter-tchadien et surtout avec toutes les corporations politiques du Tchad. C'est ainsi que nous pouvons constater la présence de plusieurs partenaires internationaux pendant le déroulement des scrutins.

En outre, dès 1995, plusieurs organisations et partenaires techniques et financiers du Tchad ont été saisis par des requêtes émanant de Ahmat Abderhamane Haggar, alors ministre des Affaires Etrangères du Tchad, en vue, d'une part, de fournir une assistance matérielle et financière et, d'autre part, de l'envoi des missions d'observations électoralles de leurs organisations respectives telles que l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), l'Union Européenne (UE) etc. Ces délégations sont invitées à faciliter la tenue des élections présidentielles fixées au 2 juin 1996 et, éventuellement, pour le deuxième (2^{ème}) tour, fixé au 23 juin 1996. Par une correspondance en date du 23 avril 1996, Djimasta Koibla, Premier Ministre, Chef du gouvernement, a confirmé le souhait des autorités tchadiennes de bénéficier, à l'occasion de ses consultations d'une « présence massive » des observateurs internationaux, en particulier des représentants de l'Union Européenne (UE) et de l'Agence de la Francophonie dont l'expérience en ce domaine est grande. Cette correspondance rappelle par ailleurs la requête initiale en vue d'une contribution technique et financière (*Rapport élections, 1996*).

En effet, l'Union Européenne intègre depuis l'accord Cotonou⁸ depuis 2000 dans sa politique au développement un dialogue politique formel avec les

⁸Archive, Accord politique au niveau des négociateurs en chef sur le nouvel accord de partenariat de l'UE avec les États membres de l'OEACP, Commission européenne.

pays Afrique, des caraïbes et du pacifique (ACP, y compris le Tchad sur les enjeux de la démocratie et la bonne gouvernance). Ainsi, elle initie des rencontres avec les institutions de l'État. Il faut se reconnaître que c'est sous l'initiative d'appel de l'Union Européenne qu'un premier accord de paix dénommé « Accords du 13 aout 2007⁹ » fut signé entre les partis politiques. Le second accord fut signé ensuite le 02 avril 2013. L'implication de l'Union Européenne dans les conflits politiques inter-tchadiens à travers la signature de ces deux (2) accords est une des avancées positives qu'il convient de souligner. Dans une perspective utilitariste de la situation, plus de quatre (4) mois de pourparlers étaient observés pour aboutir à la signature du premier accord. Ainsi, plusieurs principes et textes accompagnent cette volonté politique (Rapport Afrique de Crisis Group, 2010 : p.16). C'est sous la direction du chef de l'État Idriss Deby que 83 sur 87 partis politiques apposent leurs signatures. Le Cadre national du dialogue politique (CNDP) fut mis sur pied pour diriger et orienter positivement les partis politiques au Tchad.

1- Le Cadre national de dialogue politique (CNDP)

Le second accord apporte des réformes salvatrices longtemps négligées. Il s'agit de la création du Cadre national de dialogue politique (CNDP). Ce cadre a pour mission, entre autres, de proposer au gouvernement des projets de textes relatifs au processus électoral ; la création et la mise en place de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et ses démembrements. En réalité, le CNDP est chargé d'accompagner le gouvernement à asseoir un système électoral consensuel pour l'organisation des élections législatives et communales apaisées dans le pays. La confiance entre les acteurs politiques s'est considérablement dégradée et a entraîné dans son sillage le déficit de dialogue politique. Par ailleurs, ce climat a occasionné une forte désaffection populaire vis-à-vis de la chose politique (2019, p.45-53).

Au regard de ce climat, le moyen de parvenir à un cadre électoral consensuel pour l'organisation des élections législatives et locales apaisées reste le dialogue politique entre les acteurs politiques. Cela passe par la mise en place de manière concertée du CNDP chargé de désigner à son tour, ses représentants à la CENI et d'adopter des textes régissant le processus électoral. Le CNDP comprend une assemblée générale de tous les partis politiques légaux et la coordination. Celle-ci renferme trente membres, dont quinze représentants de la majorité présidentielle et quinze autres de l'opposition démocratique, désignés par chaque composante respective. Car, le dialogue permet d'instaurer la confiance et de faire naître une volonté politique de changement entre les acteurs en vue de prendre des décisions consensuelles sur les règles du jeu

⁹Accord politique inter-tchadien du 13 août 2007, journal officiel du Tchad (août 2007).

politique. Aussi, un minimum de confiance entre les acteurs peut-elle ouvrir la voie à la paix, à la stabilité et au développement (Togmal., 2019, p.45-53).

La société civile est un atout pour la mobilisation. Elle joue des rôles importants au sein de ces institutions chargées de conduire le processus électoral en vue de l'instauration d'un véritable État de droit dans le pays. L'un de ses rôles est celui d'arbitre entre acteurs politiques. Un des défenseurs des droits de l'homme signale que : « au sein du CNDP, lorsque certains débats tournent en tergiversation, les politiques se tournent vers la société civile pour avoir son avis ». Le président de l'Union des syndicats des travailleurs (UST), Barka Michel, renchérit cette théorie en disant que : « nous jouons le rôle de tampon entre les acteurs politiques. Si ces acteurs ne parviennent pas à rapprocher leurs points de vue, nous intervenons pour jouer le rôle de facilitateur » (Barka., 2019, p.45-53). Mahamat Bodingar, vice-président de l'Association Tchadienne pour la défense des droits de l'Homme (ATPDH), également membre du CNDP affirme que : « la société civile est l'émanation de la population. Son cheval de bataille est l'application de la loi. La société civile s'apparente à un instrument de veille contre la violation des lois édictées » (N. H Malo., 2014, p.3). Outre cette mission effectuée par les organisations de la société civile, elles accompagnent également le processus électoral afin d'asseoir la transparence des élections, gage de la paix dans le pays. Pour cela, la mise en place d'un fichier électoral biométrique est nécessaire. D'après le vice-président de l'ATPDH, « il y a certes le processus électoral. Mais pour nous, c'est d'abord la paix relative qu'il faut coûte que coûte préserver. L'introduction de la biométrie que nous allons tester pour la première fois doit nous permettre d'y parvenir ». Pour le premier responsable de l'UST, « dans certains pays, après les élections, le pays est à feu et à sang. Tout autour de nous aussi, il n'y a pas stabilité. C'est pourquoi nous voulons que la paix et la stabilité soient sauvegardées. Et c'est notre combat pour le bien de la population » (Ibid., 2014, p.3). Toujours dans le même esprit, les conflits électoraux au Tchad ont pris à un moment donné une dangereuse tournure de façon que les leaders religieux se sont impliqués pour aider les hommes politiques à trouver des solutions idoines et durables. À cet effet, le CNDP a trouvé important d'intégrer la société civile dans les affaires politiques en vue de les soutenir dans le dialogue. Il faut savoir que l'insertion de celle-ci est un fait marquant qui favorise non seulement la résolution des problèmes sociaux mais constitue une avancée considérable de la vie politique du pays. Justement si nous jetons un regard aujourd'hui sur la présence de la société civile nous voyons qu'elle est d'une grande nécessité. Elle participe à la recherche des solutions aux problèmes politiques.

En effet, l'étude des causes des conflits politiques présentée par les leaders religieux nous informe que :

Les conflits résultants des élections sont le fruit de doléances liées à la mauvaise gouvernance et à des politiques d'exclusion [...]. Les conflits

dans le cadre électoral proviennent de tout acte, comportement, discours, attitude ou interprétation contraire aux textes de lois, règlements ou mesures régissant le processus électoral (Rapport ACN International, 2017).

Pour les religieux, il s'agit essentiellement d'effectuer une médiation préventive afin d'influencer positivement et durablement le processus de gouvernance. Argumentant cette solution cet auteur souligne que :

Les médiateurs sont des leaders religieux et des laïcs (musulmans, protestants et catholiques) qui sont prêts au nom de leur foi à offrir leurs bons offices et à servir d'intermédiaires en toute indépendance, impartialité et neutralité entre les forces politiques en présence avant, pendant ou après le processus électoral. Ces médiateurs travailleront en étroite collaboration avec la commission nationale de justice et de paix qui les déploie et prend la responsabilité de mettre à la disposition de la CENI les informations urgentes nécessitant une prompte intervention.¹⁰

A lire véritablement cette déclaration, cet informateur semble donner assez de crédit aux médiateurs mais cela est tout à fait critiquable car cette position ne satisfait pas la partie adverse. D'ailleurs, tous les religieux ne partagent pas souvent le même point de vue.

2- L'implication des cadres sociaux dans le renforcement de la démocratie

Il faut d'emblée souligner que la société civile, au travers des accords politiques signés, est désormais membre de cette nouvelle structure politique et s'engagee à mettre en place une politique d'union et de consolidation de la paix au Tchad.

C'est pourquoi, l'Eglise catholique, le Conseil supérieur des affaires islamiques et l'Entente des églises et mission évangéliques au Tchad (EEMET) ont lancé les hostilités contre ce problème lors d'une conférence solennelle le 09 février 2011 à la mosquée Roi Fayçal de N'Djamena. Cependant, il y a eu le déploiement de trente (30) médiateurs des conflits électoraux dans les dix (10) arrondissements de la ville de N'Djamena (Togmal, 2011, p.2).

D'après ces derniers : « l'engagement des leaders religieux dans le processus électoral est une expérience première pour le renforcement de la paix civile au Tchad ». L'imam de la Mosquée Roi Fayçal explique à ce propos : « notre travail consistera beaucoup plus à calmer les tensions et permettre à la CENI de régler les problèmes administratifs et juridiques » (Ibid., p.2). C'est ainsi qu'ils offrent leurs bons offices au processus électoral en cours. Par ailleurs,

¹⁰ Interview réalisée avec Togmal David, 2011, *Notre temps*, n°441, 20 février, N'Djamena.

il faudra que les dirigeants de la société civile descendent sur terre et s'investissent dans les multiples chantiers en cours. Il y a bien quelques années que la relation qu'entretient le gouvernement et ses partenaires nationaux était moins confiante, et cela en raison de divers problèmes politiques que traverse le pays. Aujourd'hui, elle a beaucoup évolué et donne un air de convivialité. La présence de la société civile constitue un moyen indispensable de mobilisation de la population dans la conduite du processus électoral, un arbitre entre les acteurs politiques en cas de litige et de mise en place d'un état de droit, gage de la paix.

Cependant, le CNDP (*Alwida info*, 2025) qui était mis sur pied le 02 avril 2013 dans l'optique de rapprocher les acteurs politiques pour une gestion transparente des affaires politiques, va temporiser les hommes politique jusqu'à la mort de l'ancien Chef de l'Etats Idriss Déby Itno. Néanmoins, il sera dissout le 05 octobre 2021 après l'instauration du Conseil national de transition (CNT). Ce changement brusque est dû à une réorganisation de l'administration après la mort de Idriss Déby au front. Le Conseil militaire de transition (CMT) et certains leaders politiques trouvent judicieux de réduire les charges du budget de l'Etat en supprimant ce cadre afin de permettre aux acteurs politiques d'exercer librement leurs activités sous l'encadrement du système démocratique. Ainsi, il s'est avéré nécessaire que le CNT qui est constitué de tous les représentants des structures sociales puisse tenir ensemble un dialogue inclusif afin de réguler la vie politique, sociale et économique du Tchad.

Dans le même sillage, l'Union européenne va appuyer le Tchad dans l'organisation du dialogue inclusif national et souverain (DNIS). Elle a financé un projet d'appui parlementaire et le processus électoral à hauteur de 8,3 millions en novembre 2023¹¹. Ce projet visait le renforcement des capacités du service parlementaire post-transition et de soutenir le processus électoral transparent, inclusif et participatif, avec une attention portée à la participation citoyenne et au genre. Au regard de cette nouvelle donne imposante, la volonté de la réussite politique qui est au centre de l'intérêt national pourrait favoriser le retour probant de la paix, vecteur de développement social. Cependant, fut institué un Cadre national de concertation des partis politiques (CNCP). D'après une source :

Cet organe avait pour mission de maintenir un dialogue permanent avec la classe politique tout au long de la période de transition. Il visait notamment à prévenir les dérives, à favoriser le consensus autour des questions électorales et politiques, et surtout préserver notre pays de toute fracture pouvant compromettre le retour pacifique et ordonné à l'ordre constitutionnel.¹²

¹¹ Appel du DNIS suite à la transition post-mort d'Idriss Déby, signalé par l'EEAS et le PBC de l'ONU. Service européen d'action extérieure.

¹² Entretien réalisé par RFI le 15 avril 2025, N'Djamena.

Le Cadre National de Concertation Politique qui est mis sur pied en mars 2023 a joué un rôle essentiel dans le traitement des questions politiques qui pouvaient nuire à la paix sociale et à l'organisation des futures élections. Dans sa résilience aux crises sociopolitiques et manifestations sporadiques, il a su porter le flambeau de l'entente et des avancées significatives dans la sphère politique au développement. Mais ce cadre va être à son tour dissout le 15 avril 2025 après avoir permis de traverser la période de transition.¹³

Conclusion

Pour clore cette analyse sur l'organisation des élections au Tchad et l'implication de l'Union Européenne, il est essentiel de comprendre que la vie politique de la plupart des pays africains, et particulièrement du Tchad s'est annoncée depuis 1946 lors de la conférence de Brazzaville avec la création du Rassemblement démocratique africain (RDA). Ainsi, après la proclamation de la République le 28 novembre 1958, le Tchad forma un premier gouvernement provisoire dirigé par Gabriel Lisette et Sahoulba Gontchomé puis s'en suivit l'élection de François Tombalbaye du Parti Progressiste Tchadien (PPT) au poste de président de la république en 1960. Cependant, l'exercice de la présidence fut rapidement marqué par des dysfonctionnements au sein de l'appareil politique et par une rébellion qui va entraîner sa chute en 1975. Le pays traversa des crises sociopolitiques émaillées de périodes de transition, durant lesquels plusieurs leaders se succédèrent à la tête de l'État jusqu'en 1982, année où Hissène Habré s'empara du pouvoir par les armes. Ce dernier mit en place un régime répressif qui bascula dans la dictature. Plus de 40 000 personnes furent exécutées sous son règne, mais il fut renversé par son ex chef d'état-major, le colonel Idriss Déby, en décembre 1990. Ce dernier chercha à instaurer un régime se voulant démocratique en favorisant l'organisation d'élections présidentielles et législatives. Cette nouvelle initiative fut concrétisée après la Conférence Nationale Souveraine de 1993 à N'Djamena.

De ce fait, toutes les élections tchadiennes qui se sont tenues en 1996, 2001, 2005, 2011, 2016 et 2021 ont été contestées par l'opposition démocratique. Les raisons s'articulent autour du manque de transparence et le non-respect des textes édictés. C'est dans cette optique qu'après le boycott des élections présidentielles de 2006 et de vaines tentatives de résolution des problèmes politiques, l'Union Européenne proposa de jouer un rôle de médiateuse. Elle convoqua les deux (2) coalitions des partis politiques protagonistes en vue d'un dialogue inter-tchadien. Cela fut suivi par la signature d'accords politiques le 13 août 2007 et le 2 avril 2013. Il convient de souligner que ces accords ont permis

¹³ Cette dissolution a été formalisée par le décret présidentiel n°0645 du 15 avril 2025, signé par le président Mahamat Idriss Déby Itno. Lire APA News, Tchad : dissolution du Cadre national de concertation politique, N'Djamena (Tchad)- 15 avril 2025.

le renforcement des mécanismes démocratiques et ont aidé à impliquer la société civile dans la gestion des affaires politiques, garant de la paix sociale. La mise en place du Cadre national de dialogue Politique (CNDP), qui fut remplacé en 2021 par le Cadre de Concertation des Partis politiques, en est une forte illustration. Cependant, malgré les sensibilisations et le renforcement du processus démocratique, l'opposition démocratique dénonce toujours les irrégularités constatées lors des dernières élections.

Sources et références bibliographiques

APA News, Tchad : dissolution du Cadre national de concertation politique, N'Djamena (Tchad)- 15 avril 2025.

AKINWOTU Emmanuel, 2021, Protests erupt in N'Djamena as Chadians demand civilian rule.

Archive, Accord politique au niveau des négociateurs en chef sur le nouvel accord de partenariat de l'UE avec les États membres de l'OEACP, Commission européenne.

Archive nationale Tchad : partis disparus. Wayback Machine EISA.

AZEVEDO Mario J., 1998, *The roots of violence : History of war in Chad in La dégradation politique des années 1969-1975 et sur le renversement de Tombalbaye*, édition angl.

BARKA Michel, 2019, « la société civile et la médiation au Tchad », *Tchad et Culture*, septembre, pp.45-53.

BERNARD Vincent, Abraham Lincoln : l'homme qui sauva les États-Unis, L'Archipel, 2009.

CEFOD, Charte des partis politiques, Tchad. <http://aceproject.org/erogen/regions/africa/TD/tchad-loi-no-45-pr-du-14-decembre-portant-charte/view?utm>

DORTIER Jean-François, 2013, *Dictionnaire des sciences sociales*, édition Sciences Humaines, Auxerre Cedex.

HAGGAR Brahim I., 2007, *Histoire politique du Tchad sous le régime du président François Tombalbaye, 1960-1975 : déjà, le Tchad était mal parti*, L'Harmattan.

<http://www.anthropologienligne.com/pages/04/4.1.html> . Consulté le 10 /09/2025.

International Labour Organisation, Constitution du Tchad du 14 avril 1996, Afrique contemporaine, n°182, Digithèque MJP, 06/04/1997, pp. 63-88.

Journal officiel du Tchad (2007), Accord politique inter-tchadien du 13 août 2007.

Jeunes Tchad, 2014, « Tchad : l'histoire d'un État informel : De l'indépendance 1960 à l'an 2000 : flash-back sur la situation politique du Tchad ». <https://jeunestchad.mondoblog.org/tchad-lhistorre-dun-etat-informel/?utm> . Consulté le 10/09/2025.Journal official du Tchad, spécial édition du 2013 pour la loi 13/012

MALO HINYANDIGUIM Nestor, 2014, « De plein-pied avec la politique », *Tchad et Culture*, n°325, mars.

MAGNANT Jean Pierre., Tchad : de la colonie à l'indépendance, Paris, L'Harmattan, 2008

MOUKHTAR Issakha Moukhtar, 2020, *La problématique des élections présidentielles et de l'alternance politique au Tchad de 1996 à 2016*, 2020, Mémoire de Master en Histoire Politique et des Relations Internationales, Département d'Histoire, Université de N'Djamena.

Rapport ACN International, 2017, Conférence interreligieuse, N'Djamena.

Rapport de la mission exploratoire en vue des élections présidentielles des 2 et 23 Juin 1996.

ROUSSEAU Dominique, 2008, *Droit du contentieux constitutionnel*, Montchrestien (collection Domat droit public), Paris, 8^e édition.

Rapport Afrique de Crisis Group, 2010, « Tchad : au-delà de l'apaisement », n° 162, 17 août.

RFI Afrique, « Le 1^{er} décembre 1990, Idriss Déby prend le pouvoir au Tchad », https://lejournal.africa/rfi_16067826091038/?utm. Consulté le 10/09/2025.

TNH : News and Press Release, Tchad : L'opposition dénonce une "mascarade" et choisit de boycotter les élections présidentielles, 28 mars 2006.

TOGMAL David, 2019, « Le rôle de la société civile et des leaders religieux dans le CNDP », *Tchad et Culture*, n°379, septembre.

TOGMAL David, 2011, « Médiation et paix au Tchad : entre tradition et modernité », *Notre temps*, n°441, 20 février, N'Djamena.